CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 octobre 2015 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-et-onze-mille-six-cent-quarante-cinq-dollars et quatre-vingt-quinze-cents (71,645.95$) de déboursés et de onze-mille-deux-cent-dix-huit-dollars et cinquante-neuf-cents (11,218.59$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de quatre-vingt-deux-mille-huit-cent-soixante-quatre-dollars et cinquante-quatre-cents (82,864.54$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-04**

**ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L’ANNÉE 4-SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE LA MATANIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE-MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 28 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE les actions 5 et 6 du Plan de mise en œuvre dudit schéma mentionnent la production et l’adoption d’un rapport d’activités annuel par les municipalités, de même que par la MRC de La Matanie à partir des données fournies par les municipalités, lequel sera transmis au Ministère de la Sécurité publique conformément à l’article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adopter le Plan de mise en œuvre prévu pour l’année 4 de la Municipalité de Sainte-Félicité, présenté par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-05**

**ACTE DE FAIT-DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la transmission du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires à chaque membre du Conseil municipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-06**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-23007/RUE SAINT-JOSEPH/LOT : 4 364 059/MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Municipalité de Sainte-Félicité pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme, en regard de l’immeuble situé sur la rue Saint-Joseph (Lot : 4 364 059);

CONSIDÉRANT QU’un avis a été publié conformément à la Loi, le 17 septembre 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l’approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure numéro 2015-23007 visant à :

° Permettre une largeur de bâtiment de 9.14 mètres au lieu du minimum de 10.0 mètres.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-07**

**ADJUDICATION DE MANDAT-PROFIL COURS D’EAU MAXIME GAUTHIER-SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit faire faire le profil du cours d’eau Maxime Gauthier par un service d’ingénierie pour l’obtention du certificat d’autorisation auprès du Ministère de l’Environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger le mandat au service d’ingénierie de la MRC de La Matanie pour faire le profil du cours d’eau Maxime Gauthier;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-08**

**ACTE DE FAIT-LETTRE DE L’OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES/DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS-MADA**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une lettre du 11 septembre 2015 de Madame Claudine Delvoye de l’Office des personnes handicapées qui tient à faire quelques suggestions quant aux travaux entourant la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la lettre du 11 septembre 2015.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-09**

**ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE L’UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de l’entente de collaboration entre l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent et la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité est en accord avec les clauses de l’entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de conclure l’entente de collaboration avec l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent et s’engage, à savoir :

° Désigner Madame Johanne Dion, conseillère, à la Table d’harmonisation;

° Mandater l’intervenant en loisir aux suivis de la Table d’harmonisation;

° Utiliser le Petit Journal pour informer la population;

° Offrir gratuitement des locaux pour la tenue d’activités aux aînés;

° Investir initialement avec les organismes du milieu un montant de deux-mille-cinq-cent-dollars (2,500.00$) en ajout à celui de l’URLS;

° Reconduire d’une année à l’autre les sommes non engagées au 31 décembre;

° Bonifier le budget de la Table d’harmonisation annuellement (au besoin);

° Tenir une comptabilité distincte des dépenses autorisées par la Table d’harmonisation;

QUE le maire Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité ladite entente de collaboration.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-10**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2016-2020 DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la correspondance du 17 septembre 2015 de M. Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l’urbanisme de la MRC de La Matanie transmettant le document intitulé : **Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020 de la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-11**

**AUTORISATION DÉCRÉTANT L’ÉTABLISSEMENT DES SERVICES D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛTS SUR LA RUE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2015-08-28 adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité lors d’une séance extraordinaire tenue le 24 août 2015 déterminant la **Rue Bélanger** sur les lots numéros 5 733 650 et 5 733 653 du Cadastre du Québec, tels que présentés sur les plans de M. Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit décréter l’établissement des services d’aqueduc et d’égoûts sur la Rue Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité décrète l’établissement des services d’aqueduc et d’égoûts sur la Rue Bélanger sur une longueur d’environ 180,00 mètres à partir de la rue Saint-Jean.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-12**

**DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES TRAVAUX ÉTABLISSANT LES SERVICES D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛTS SUR LA RUE BÉLANGER EN VERTU DE L’ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L’ENVIRONNEMENT (RLRQ, c.Q-2)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a décrété l’établissement des services d’aqueduc et d’égoûts sur la nouvelle **Rue** **Bélanger;**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 32 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, c.Q-2), la Municipalité de Sainte-Félicité doit obtenir une autorisation du Ministère du développement durable, de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour les travaux établissant les services d’aqueduc et d’égoûts sur la nouvelle **Rue Bélanger**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande l’autorisation au Ministère du développement durable, de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour les travaux établissant les services d’aqueduc et d’égoûts sur la nouvelle **Rue Bélanger**;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité les documents requis.

**COMPTE-RENDU VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES TENUE EN SEPTEMBRE 2015**

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers donne un compte-rendu verbal de la séance ordinaire du Conseil des maires tenue en septembre 2015.

**COMPTE-RENDU VERBAL DE LA JOURNÉE DU 1ER OCTOBRE 2015-JOURNÉE MADA**

Madame Johanne Dion, conseillère, donne un compte-rendu verbal positif de la journée du 1er octobre 2015-MADA organisée pour les aînés de Sainte-Félicité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début 19h29, Fin : 19h34)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 05 octobre 2015, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h35.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier